

Toepassing van artikel 58 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van bewoners betreffende een premie voor de aankoop van een fiets.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Ces dernières années, les politiques parlent énormément de mobilité douce, c'est-à-dire de moyens de transport respectueux de l'environnement (déplacement à vélo, en transports en commun, à pieds, etc.) Encore faut-il avoir des pistes cyclables et des passages piétons entretenus !

Et, à Anderlecht, quand comptez-vous proposer de véritables alternatives ? Quand comptez-vous proposer de véritables alternatives à Cureghem ? Qui aime être bloqué dans les embouteillages et chercher une place de parking pendant des heures ?

Tout le monde n'a pas le luxe d'avoir un garage ! N'est-ce pas Mesdames Müller-Hübsch et Kammachi et Monsieur Cumps ?

L'Echevine de la Mobilité avait proposé dans le quartier de Cureghem, le premier plan « Good Move » de la Région. Un « projet » qui fut un fiasco total, sans aucune concertation citoyenne. Un projet qui, d'après l'Echevine de la « Mobilité » et le Bourgmestre devait « apaiser » notre quartier avec des mailles. Un projet qui fut voté à l'unanimité par tous les membres du Collège dont aucun n'habite dans le quartier !

Les Anderlechtois réclamaient, à juste titre, qu'il fallait d'abord s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité et à la propreté ! Je tiens à dire que je vous avais prévenu depuis plus de 10 ans ! J'avais prévenu Eric Tomas à l'époque où il était Bourgmestre.

Notre « Comité Vigilance Cureghem » et les Anderlechtois, vous demandent à combien s'est élevé le montant de ces dépenses : bureau d'étude, installation des blocs de bétons, etc. En effet, nous nous interrogeons sur la gestion de l'argent public qui a été dépensé pour cette lubie. Régional ou communal, cela reste de l'argent public !

Les Anderlechtois se demandent si ce budget, et celui qui risque d'être dépensé pour les baignades à Neerpede, aurait pu servir à financer des vélos, des vélos-cargos, pour les Anderlechtoises et les Anderlechtois en situation de précarité, ou encore à mettre en place un système de leasing de vélos, etc. Tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir une voiture ! Ou encore au financement de pistes cyclables sur le territoire de la Commune, par exemple, sans pour autant supprimer des places de stationnement. Pour rappel : tout le monde n'a pas un garage devant chez soi !

Cela aurait peut-être encouragé les Anderlechtois à penser la mobilité différemment et encouragé les Bruxellois à penser la mobilité différemment.

En effet, dans certaines communes bruxelloises, il existe des primes pour l'achat d'un vélo. Ces montants nous semblent dérisoires, mais c'est un début. Peut-être qu'avec une gestion différente de l'argent, les primes seront vues à la hausse.

Par exemple, en supprimant le cumul des mandats, ou en diminuant le nombre d'Echevins et des Conseillers communaux.

Un vélo de qualité, c'est offrir aux Anderlechtois et aux Bruxellois, un moyen de s'évader, c'est une occasion de découvrir la ville différemment. Un vélo, c'est aussi un moyen d'exercer une activité physique et un moyen agréable de se déplacer lorsque les routes sont en bon état !

La mobilité douce, ce n'est pas bloquer des rues avec des blocs de béton ou avec des bacs à fleurs qui servent de caches pour la drogue.

Pour encourager la mobilité douce, il faudrait garantir la sécurité aux femmes qui se font harceler dans les transports en commun (et dans la rue), ou avoir des transports en commun nocturnes gratuits, ou organiser des stages vélos gratuits, etc.

Une meilleure gestion de l'argent public pourrait servir à octroyer des « primes vélos » conséquentes, des « primes cadenas », aux Anderlechtois et aux Bruxellois, ou encore à la création de pistes cyclables sans pour autant supprimer des places de stationnement. Pour rappel : tout le monde n'a pas un garage devant chez soi !

Monsieur le Bourgmestre-Président agacé par le comportement de l'interpellant met fin prématurément à l'interpellation citoyenne, malgré ses avertissements et demandes de retour au calme.